



## Travailleur en cdi sans papier

Par **salim tunisien**, le 17/10/2008 à 01:02

bonsoir

je suis tunisien et je suis en france depuis 2002 . je travail j'ai un cdi et j'ai un appel contre le refus de renouvellement de mon titre de séjour au cours d'appel depuis plus qu'un an j'ai pas mon titre de séjour ( vie p et f ) je ne vis pas avec ma femme car pour ça le préfet a refusé le renouvellement je ne suis pas divorcé mais il y a une démarche pour le divorce j'ai toute ma famille ici ( père mère frère sœur ..... ) ma question est-je peut continuer à travailler ou non ?  
je peut avoir une autorisation provisoire de séjour ou non ?  
j'ai le droit à quoi  
merci à vous

Par **jeetendra**, le 17/10/2008 à 15:46

bonjour, avez-vous pris un avocat pour vous défendre contre le refus de titre de séjour vie privée et familiale, avez-vous contacté le gisti, la Cimade, France terre d'asile pour une aide juridique, cordialement

Par **avocat droit public**, le 17/10/2008 à 20:12

Tant que vous n'aurez pas de décision de la cour administrative d'appel annulant la décision de refus de séjour du préfet, vous n'aurez pas droit à une autorisation provisoire de séjour. Vous n'aurez pas non plus le droit de travailler.

**Par avocat droit public, le 17/10/2008 à 21:51**

Pour information, la représentation par un avocat est obligatoire devant la cour administrative d'appel.